

## Bulletin de l'Association Nationale de Retraités Groupe Loire-Atlantique

« Reconnue d'intérêt général »

### Edito



Cher(e)s adhérent(e)s de l'ANR44, j'espère que vous avez passé un bel été et que vous n'avez pas trop souffert de la canicule !

Nous serons heureux de vous revoir aux nombreux

rendez-vous que l'on vous propose. Convivialité et informations diverses sont à l'ordre du jour

Alors venez nombreux ! Et n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou des propositions à nous faire. À bientôt.

Bonne rentrée.

Yves le Leuch, président



Et si on allait à Herbignac ? Belle promenade en vue.

## Du nouveau après l'Assemblée générale à Paris les 31 mai et 1er juin

Outre les rapports statutaires, l'ensemble des délégués était appelé à se prononcer sur deux sujets importants : le vote d'une motion recensant les principales revendications des retraités, mais aussi l'approbation d'une augmentation significative de la cotisation pour l'exercice 2023. Cette augmentation a été validée à une forte majorité mais avec quelques

regrets : nous y étions en effet contraints en raison de la disparition prochaine de l'aide financière que nous apportait encore La Poste. Deux mesures permettront cependant d'atténuer ce renchérissement de la cotisation : d'une part la possibilité de déduire fiscalement le montant de l'adhésion, d'autre part la mise en place d'une « cotisation couple » plus intéressante que celle d'aujourd'hui.

En maintenant le niveau de ses ressources, l'ANR sera en mesure de satisfaire les attentes de ses fidèles adhérents.

### Montant de la cotisation 2023

Adhésion individuelle : 23 €

Adhésion couple : 37 €

Revue Voix de l'ANR : 9 €

La réduction d'impôts est de 15,18 € pour l'adhésion simple et de 24,42 € pour l'adhésion couple.

## Pensions de retraite augmentées. Enfin...

La revalorisation anticipée des retraites annoncée il y a plusieurs semaines a été votée le mercredi 3 août par le Parlement dans le cadre de la loi portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

Elle concerne la retraite de droit propre, la retraite de réversion, l'Aspa (Allocation de solidarité aux personnes âgées) et l'Asi (Allocation supplémentaire d'invalidité).

Cette revalorisation des retraites s'applique à partir de votre retraite du mois de juillet. Toutefois, le calendrier de l'examen parlementaire de cette loi n'a pas permis à l'Assurance retraite de déployer cette revalorisation sur le paiement de la retraite de juillet versé en août.

Cette revalorisation s'appliquera donc à partir du paiement de la retraite du mois d'août, versée le 9 septembre (fin août pour les fonctionnaires). Le

montant correspondant à la revalorisation sur la retraite du mois de juillet sera versé rétroactivement avec le paiement du 9 septembre\*. Cette revalorisation, fixée à 4 %, vise à compenser la montée des prix due à l'inflation en 2022. Elle s'ajoutera à la hausse de 1,1% survenue en janvier 2022.

facebook

## La reprise est là... Informez-vous !

Après la Covid, la canicule, la sécheresse, on peut espérer des jours plus heureux. En attendant vous pouvez lire ou naviguer sur Internet. Pensez à aller sur le site ANR [ansr.org](http://ansr.org). Il est actualisé régulièrement et depuis quelques mois une page Facebook est

apparue. Certains d'entre vous « participent » déjà. Continuez !

Une lettre numérique mensuelle est aussi à votre disposition avec des infos « toutes fraîches ». Inscrivez-vous sur le site du siège « page d'accueil » rubrique « newsletter ». Pour ceux, passionnés par la « défense des adhérents », une lettre est réalisée chaque mois. Elle est en ligne sur le site « page d'accueil » FLASH INFO ». Sans oublier le site internet du 44. Il est mis à jour régulièrement. Allez-y !